Saint Raphaël, le Dramont et le port du Poussaï

Eau · Var

Coordonnées GPS	43.41207, 6.85092
Altitude	32 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Hôpital Bonnet Hélistation 8,6 km, direction O · spot 11 m plus haut
Référence du spot	308385

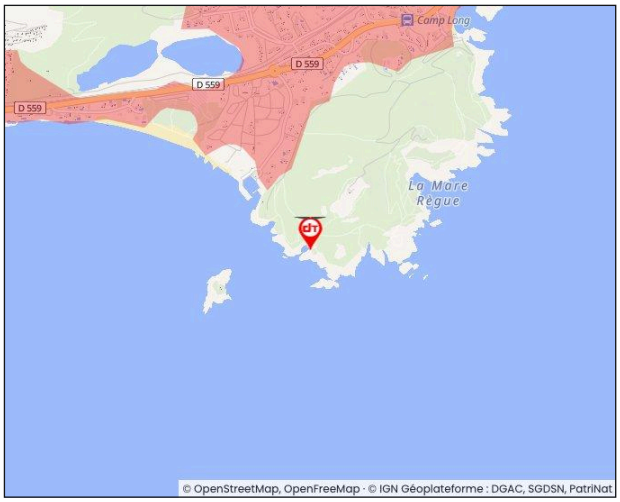

Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mer. 25 nov.	07:07	07:38	17:01	17:32	9 h 22	07:38–08:23 · 16:16–17:01
Jeu. 26 nov.	07:08	07:40	17:00	17:32	9 h 20	07:40–08:24 · 16:15–17:00
Ven. 27 nov.	07:09	07:41	17:00	17:31	9 h 18	07:41–08:26 · 16:15–17:00

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hôpital Bonnet Hélistation	Hélistation	8,6 km, direction O	21 m
Aéroport de Cannes-Mandelieu	Aéroport	17 km, direction NE	4 m
Hélistation de Quai Du Large	Hélistation	20 km, direction NE	3 m
Hélistation de Croisette	Hélistation	20 km, direction NE	0 m

Description

Le port de plaisance de Saint-Raphaël - Port du Dramont Poussaï est situé dans le Var. Il dispose d'une capacité d'accueil de 90 bateaux sur pontons. Le port est réservé aux bateaux de moins de 6 m. Le port du Dramont dit port abri du Poussaï est un petit port de pêche et de plaisance tout à fait typique de la région. Il est situé à l'est de la commune de Saint-Raphaël, en face de l'île d'or, îlot rocheux composé de porphyre rouge et surmonté d'une tour sarrasine de 18 m de haut. Le port est composé d'un bassin d'environ 3000 m² protégé à l'ouest par une digue en enrochements d'environ 80 m de long, doublée en face interne d'un quai en béton. Il dispose de trois appontements en bois d'une trentaine de mètres de long. LA PLAGE DU DRAMONT Blotti, sur 6 hectares de pinède, entre les roches rouges de l'Estérel et le bleu de la Méditerranée, La Plage du Dramont est le paradis sur terre pour …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=308385

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=43.41207&lon=6.85092
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.